

Saint-Denis, le 12 octobre 2021

EN 2018, 8 HABITANTS SUR 100 VIVENT DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Au 1^{er} janvier 2018, 5,4 millions d'habitants vivent dans un des 1 436 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), soit 8 % de la population résidant en France (France métropolitaine et les 5 départements d'outre-mer). Cette part est stable depuis 2013, au niveau global comme au niveau de chaque département français. La définition des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville - en vigueur depuis 2015 - induit de fortes disparités territoriales : 66 % de la population de Mayotte vit en QPV en 2018, contre un peu moins de 3 % en Bretagne.

La population des QPV en 2018

Au 1^{er} janvier 2018, 5,4 millions de personnes vivent en France dans un des 1 436 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elles sont 159 300 personnes à La Réunion, réparties dans 49 quartiers, et 170 800 à Mayotte dans 36 quartiers.

Entre 2013 et 2018, la population de l'ensemble de ces QPV est restée stable au niveau national (+ 6 000 habitants). 801 QPV ont connu une baisse de leur population d'au moins 0,2 % par an entre 2013 et 2018. À l'inverse, sur la même période, la population s'est accrue d'au moins 0,2 % par an dans 617 QPV.

801 communes abritent au moins un QPV

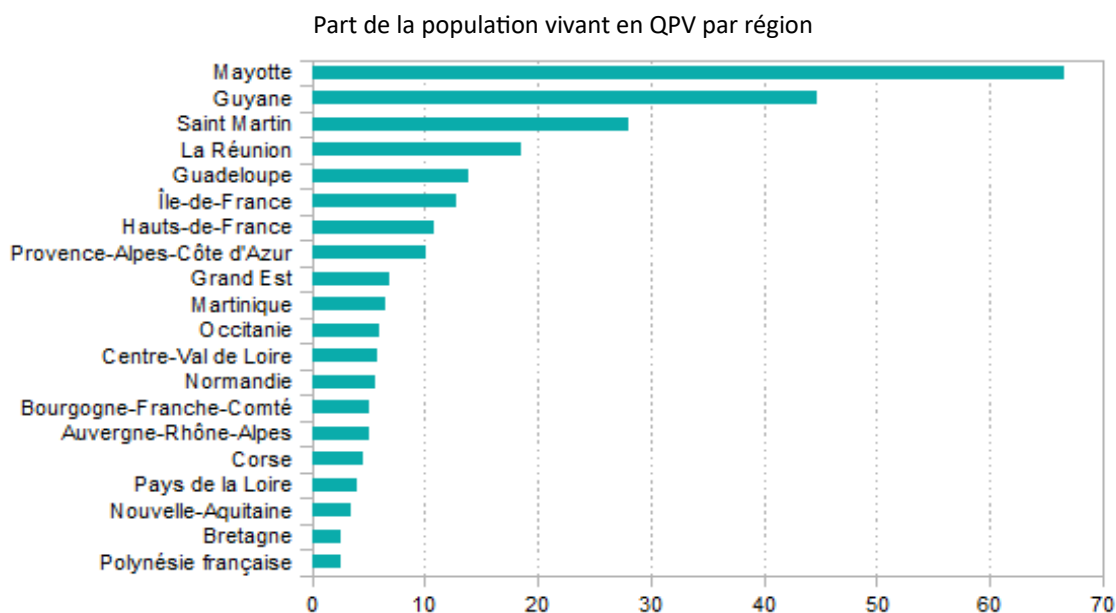
Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés dans 801 communes françaises, soit dans 2 % des communes. À La Réunion, 13 communes sur 24 comprennent au moins un QPV, tandis que les 17 communes de Mayotte sont concernées. Entre 2013 et 2018, la part de la population résidant en QPV a diminué d'au moins 2 points dans 124 communes et augmenté de plus de 2 points dans 25 communes principalement dans les DOM, en Île-de-France et dans le quart nord-est de la France.

La part de la population vivant en QPV varie selon les régions et les communes

La part de la population vivant en QPV **varie de 3 % en Bretagne à 12 % en Île-de-France** pour la France métropolitaine et de **6 % en Martinique à 66 % à Mayotte**, en passant par **19 % à La Réunion**, pour les départements d'outre-mer.

À La Réunion, c'est à Saint-Denis qu'on compte le plus grand nombre d'habitants en QPV (34 300 personnes). Mais c'est au Port (75 % de la population vivant en QPV), à Saint-Louis (34%) et à Saint-Benoît (32%) que la part de la population vivant en QPV est la plus élevée.

À Mayotte, la part de la population vivant en QPV dépasse 90 % à Acoua, M'Tsangamouji, Ouangani, et Tsingoni.

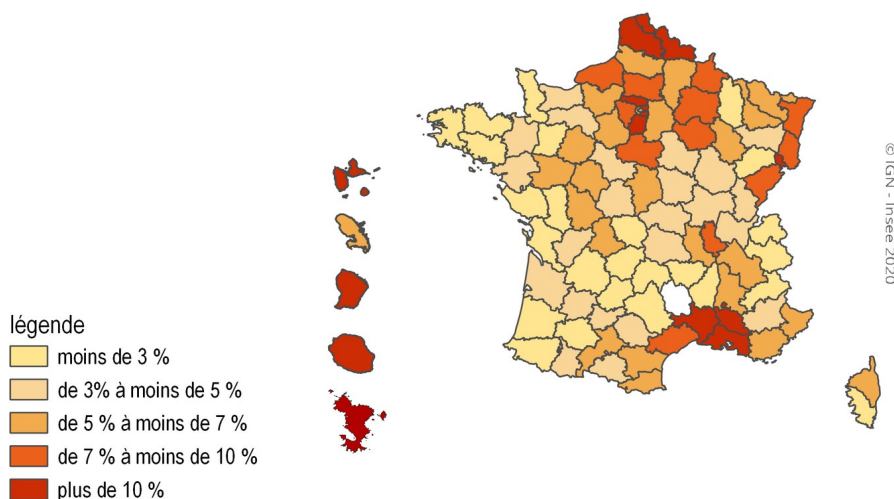


Source : Insee, recensement de la population 2018.

10 départements métropolitains ont plus de 10 % de leur population vivant dans un QPV

Les **départements du Nord**, du **Pas-de-Calais** et du **Territoire de Belfort** dans le quart nord-est de la France, les **départements franciliens du Val de Marne**, de **l'Essonne**, du **Val d'Oise** et de la **Seine-Saint Denis** et les **départements du sud-est (Bouches du Rhône, Vaucluse et Gard)** ont **plus de 10 % de leur population vivant dans un QPV**. La **Lozère** est le **seul département français sans QPV**. Entre 2013 et 2018, la part de la population résidant en QPV dans chaque département a peu varié. Elle a toutefois augmenté de 2 points en **Guyane** et diminué d'autant dans le **Territoire de Belfort**. (Voir la carte ci-dessous).

Part de la population en QPV par département en 2018



Source : Insee, recensement de la population 2018.

Population vivant dans un QPV dans les collectivités d'outre-mer

En 2018, à Saint-Martin, 9 570 habitants vivent dans un des deux QPV, soit 28 % de la population.

En Polynésie française, 70 680 personnes vivent dans un des 76 QPV, soit 26 % de la population.

La part des habitants vivant dans un QPV n'a pas évolué depuis 2013 dans ces deux collectivités d'outre-mer.

Il n'existe pas de QPV dans les autres collectivités d'outre-mer.

Cadre réglementaire sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a introduit une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Celle-ci a pour objectif de recentrer l'action publique sur les quartiers les plus en difficulté. Les quartiers ont été définis au sein des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus. Leur revenu médian est en « décrochage » par rapport à celui de leur unité urbaine englobante. Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la France métropolitaine et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'outre-mer, rectifiés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015.

Au total, y compris Saint-Martin et la Polynésie française, 1 514 QPV ont ainsi été définis.

L'Insee a estimé la population de ces quartiers pour les années 2013 et 2018.

Pour en savoir plus

« [Données sur les quartiers de la politique de la ville](#) », *Chiffres détaillés*, Insee, octobre 2021.

La Communication externe de l'Insee La Réunion-Mayotte

0692 448 358 - inseeoi-communication@insee.fr

 @InseeOI